

Politique de soutien au développement local et régional

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi tenu en octobre 1996, les travaux du *Groupe de travail sur l'économie sociale* ont permis de développer une définition pragmatique et opérationnelle de l'économie sociale qui rallie les divers acteurs qui en soutiennent le développement. Ces acteurs sont nombreux.

La *Politique de soutien au développement local et régional* interpelle des organisations ayant des projets d'économie sociale qui réunissent un certain nombre de caractéristiques.

C'est pourquoi, les centres locaux de développement (CLD) apporteront dans leur volet de l'économie sociale leur support aux projets qui s'appuient sur une démarche entrepreneuriale formelle, qui visent des activités de production de biens ou de services, qui comportent une pluralité au niveau du financement, qui font place à une tarification réaliste et qui tendent à l'autofinancement.

Le Secrétariat au développement des régions offre donc ces deux pages d'information sur l'économie sociale, un volet majeur de la nouvelle politique de soutien au développement local et régional.

1. LE CONCEPT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

À travers l'histoire, l'économie sociale s'est présentée sous plusieurs formes pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits par les services publics ou le secteur privé traditionnel.

La notion d'économie sociale est complexe et l'existence d'une littérature abondante et variée témoigne de la nécessité de bien démarquer celle-ci de l'économie de marché.

On recense dans cette littérature au moins quatre (4) façons de définir l'économie sociale :

- 1- à partir des composantes : coopératives, organismes à but non lucratif et mutuelles.
- 2- à partir des règles de fonctionnement de ces composantes (ex. : égalité des personnes, fonctionnement démocratique).
- 3- à partir des valeurs qui y sont défendues (ex. : solidarité, décision démocratique et primauté des personnes dans la répartition des revenus, autonomie de gestion).
- 4- à partir de la dynamique des acteurs et des formes économiques.

Au Québec, la définition de l'économie sociale retenue par le gouvernement recoupe l'ensemble des éléments précédents.

2. L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Au mois de mars 1996, lors de la Conférence socio-économique convoquée par le gouvernement du Québec, ce dernier confiait à un groupe de travail le mandat de préciser le modèle québécois de l'économie sociale.

Six mois plus tard, au Sommet sur l'économie et l'emploi, ce groupe soumettait sa définition, laquelle était acceptée à la fois par les partenaires du marché du travail (syndicats et patronat) et par le gouvernement du Québec.

Cette définition de l'économie sociale comprend deux concepts :

Économie

Ce concept renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

Sociale

Cette notion réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et d'initiatives de prise en charge

individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services.

Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Le domaine de l'économie sociale regroupe donc l'ensemble des coopératives, des mutuelles et des organismes à but non lucratif qui s'ordonnent autour des principes et des règles de fonctionnement suivants :

■ Le bien commun

L'organisme d'économie sociale a pour finalité de produire des biens et des services à ses membres ou à la collectivité.

■ L'autonomie de gestion

L'organisme a une autonomie de gestion par rapport à l'État.

■ La démocratie

L'organisme intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagères et les usagers, les travailleuses et les travailleurs.

■ La primauté de la personne

L'entreprise ou l'organisme défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus.

■ Le principe de participation

L'organisme fonde ses activités sur le principe de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

L'économie sociale : une réponse à un besoin social

Des projets d'économie sociale sont susceptibles d'être développés là où la population ou la collectivité exprime un besoin.

Dans son rapport *Entre l'espoir et le doute*, le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale illustre les activités de production de services pouvant découler de tels besoins (pages 32 et 33).

Plusieurs activités de production de services concernent la vie quotidienne. En voici quelques exemples :

- l'aide aux personnes en difficulté (services d'écoute, d'accompagnement, d'entraide, de dépannage, d'hébergement, etc.);
- le soutien aux responsabilités parentales (services de garde, soutien pédagogique en dehors du milieu scolaire, etc.);